

# PETITES NOUVELLES & BRESSOLLES

N° 10  
 Mai 2018  
[www.ville-bressolles.fr](http://www.ville-bressolles.fr)



*Signature du PC par M. le Maire*

## Nouvelle mairie

Une réunion publique de présentation du projet a eu lieu le 26 janvier 2018.



L'arrêté du permis de construire a été délivré le 2 mars 2018. Le dossier de consultation des entreprises est en cours.



## TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

- Aménagement de l'espace extérieur dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux de rénovation du revêtement seront prochainement suivis de marquages au sol et pose de signalétiques conformes aux normes.
- Nouveau piano de cuisson.

## SERVICES SCOLAIRES

**Depuis l'ouverture d'une 4ème classe à Bressolles, il a fallu organiser également le service de cantine scolaire.**

Nous alternons toujours avec les services techniques pour assurer le 5ème poste indispensable, mais actuellement vacant.

**Nous sommes donc toujours en recherche d'une personne ayant un peu de disponibilités le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 30. Merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie**

## ECLAIRAGE PUBLIC

Bressolles figure, avec 2 étoiles, au palmarès des 374 villes et villages étoilés de France distingués en 2017 pour leur contribution à la réduction de la pollution lumineuse.

Commune labellisée protection



# Village Etoilé

du ciel et de l'environnement nocturnes

## TRI SÉLECTIF

### ÊTES-VOUS INCOLLABLE SUR LE TRI ?

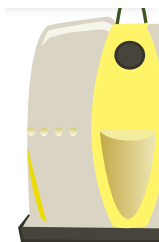
Pas de dépôts sauvages autour des bacs de tri, la déchèterie est à votre service.

**JAMAIS DE VERRE DANS VOTRE POUCELLE**

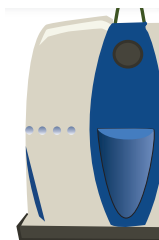
Les erreurs coûtent cher à la collectivité.

**Un doute,  
une question :  
04 78 06 39 37  
www.3cm.fr**

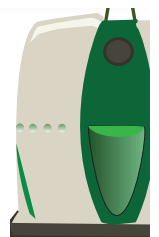
*Merci  
pour votre civisme.*



Bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques et aérosols, cartonnettes, briques alimentaires, barquettes uniquement en aluminium. SAUF : Pots de yaourt, barquettes polystyrène, suremballages, films plastiques (ordures ménagères)



Journaux, revues, magazines, pros-pectus, enveloppes, annuaires, livres, cahiers, papier cadeau, sacs en papier. SAUF : Papiers souillés, essuie-tout, mouchoirs, suremballages, films plastiques (ordures ménagères)



Bouteilles en verre, pots en verre, bocaux en verre. SAUF : Ampoules, verres à boire, miroirs, vaisselle (porter en déchèterie).

### Déchèterie du Moulin : horaires d'été

**Lundi au vendredi**

**9 h à 11 h 45 et 14 h à 18 h 45 -**

**Samedi**

**9 h à 11 h 45 et 13 h à 17 h 45**

## CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES - CMJ

### LES PROJETS DU CMJ COMMENCENT À SE CONCRÉTISER.

La première phase d'aménagement en terrain multi-sport du 2ème court de tennis est en cours de réalisation. La pose des 2 cages de combiné hand/foot/basket est terminée.

**Rappel : soirée des talents organisée par le CMJ le samedi 12 mai à partir de 20 h. Infos : [www.ville-bressolles.fr](http://www.ville-bressolles.fr)**

**contact : [cmjbressolles@yahoo.com](mailto:cmjbressolles@yahoo.com)**

**Venez encourager nos jeunes**



## GARDE CHAMPÊTRE - FEUX DE JARDINAGE

Nous souhaitons la bienvenue à Frédéric BONNET, Garde Champêtre en poste depuis 2006 à La Boisse, il consacrerait régulièrement quelques heures sur notre commune.

Sa mission reste en priorité la prévention et la surveillance du territoire. Son travail va de la surveillance de la rentrée et de la sortie des écoles aux

incivismes en tous genres, du stationnement à la circulation des véhicules, des constructions illégales aux feux de jardin. Ses pouvoirs s'étendent sur plus d'une vingtaine de codes différents : codes de procédure pénale, urbanisme, environnement rural, code de la route, etc.

**Les feux de jardinage sont interdits du 15 juin au 15 septembre**

**L'incinération de tout déchet autre que végétal est formellement interdite en tout temps et en tout lieu. Ne faites jamais de feu à moins de 25 mètres des habitations.**

**Respectez vos voisins en faisant sécher vos végétaux. Ne les enfumez pas.**

## UNE CHENILLE DANGEREUSE



**LA PROCESSIONNAIRE DU PIN EST DEVENUE UN VRAI SUJET D'INQUIÉTUDE SANITAIRE.**



**D'une part, ses soies urticantes peuvent entraîner des problèmes cliniques chez les humains et affecter sérieusement les animaux domestiques et le bétail. D'autre part, en se nourrissant des aiguilles des résineux, elle réduit notablement la productivité des forêts et contribue à sa fragilisation.**

Afin d'éviter une contamination de voisinage, il vous appartient, si vous constatez la présence de nids dans votre propriété, d'utiliser des traitements respectueux pour l'environnement, pour éradiquer ce fléau : couper les nids et brûler les cocons, placer sur les troncs des écopièges à phéromones, traitement biologique par pulvérisation (*Bacillus thuringiensis*).

**Et enfin un moyen naturel : la mésange**

Grande consommatrice de chenilles, elle se spécialise localement sur la processionnaire dans les zones infestées. Les juvéniles et les adultes consomment les chenilles de septembre à avril, puis, quand elles sont devenues urticantes, elles leur coupent la tête avec le bec et extraient le tube digestif.

Elles font des trous dans les nids d'hiver et les vident pratiquement de leurs chenilles.

Pour favoriser leur présence au jardin, on peut installer des nichoirs avec un trou d'envol de 32 mm. On en trouve en boutique ou à réaliser soit même.



## ODE A LA CROTTE DE CHIEN

### Ode à la crotte de chien

*Sur un trottoir, sous les regards et près des pieds,  
la crotte attend peut-être que quelqu'un vienne la chercher,  
collée sous la semelle, elle crotte les tapis de portes.*

*Elles se ch... et nous font ch...*

*Abandonnée par un chien « avec ou sans laisse »,  
au fil des jours elle revient en refrain comme les maîtres  
sans poche parsemant le sol de mines odorantes,  
de boules odoriférantes.*

*Elles se ch... et nous font ch... sur les trottoirs crottés.  
Elles nous font danser, glisser, zigzaguer, trébucher, grimacer,  
parfois tomber sur la piste balisée, simple trottoir d'une ode,  
sans nymphe, méduse de bitume, sans puti ni puto.*

*Elles se ch... et nous font ch...*

*Simple quotidien qui nous rend plus légers  
d'être ainsi à la merci d'une crotte de chien,  
déposée en ode d'amour sous le pied gauche,  
porte-bonheur sans excuse, sans excès.*

*Quoi ? pied gauche ou pied droit ?*

*Elles se ch... et nous font ch... sur les trottoirs crottés.*



Amélie Averlan, poète

Avec son aimable autorisation

# ALEC 01 - L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

ALEC 01 (anciennement Hélianthe) est une structure autonome et indépendante ayant pour objectif d'enclencher une dynamique de transition énergétique sur le territoire.

INFO ÉNERGIE est un service d'informations et de conseils de proximité, gratuit et objectif. Il est à votre disposition pour vous aider à réaliser des économies d'énergie et/ou à utiliser une énergie renouvelable. Ils répondent à toutes vos questions, en toute indépendance vis-à-vis des vendeurs de matériels et des fournisseurs d'énergie.

**La commune de Bressolles est adhérente à l'ALEC01 et à ce titre vous pouvez bénéficier de conseils gratuits dans le domaine de :**

- L'habitat : construction et rénovation performante, isolation thermique, chauffage, régulation et eau chaude, ventilation...
- Les économies d'énergie : éclairage, équipements électriques, gestes économes...
- Les énergies renouvelables : bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque, géothermie, éolien, hydroélectricité
- Les aides financières : nationales, régionales et locales.
- Les déplacements : éco-conduite, déplacements doux, alternatives à la voiture individuelle...
- L'éco-consommation : achat et consommation responsable, alimentation, compostage, prévention des déchets...

**[www.alec01.fr](http://www.alec01.fr) - 04.74.45.16.46 - [info@alec01.fr](mailto:info@alec01.fr)**

## RESPECTER SON VILLAGE, SES VOISINS

**AVEC LA SUPPRESSION DES SURFACES MINIMALES CONSTRUCTIBLES, LES HABITATIONS SE RETROUVENT PLUS PROCHES LES UNES DES AUTRES.**

Bressolles n'est pas épargné par ce phénomène et de ce fait, confronté à différents problèmes de voisinage dus aux bruits.

### Particuliers : plages horaires autorisées

pour faire des travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.

Semaine	Samedi	Dimanche et jours fériés
8 h à 12 h	10 h à 12 h	10 h à 12 h
14 h à 19 h 30	15 h à 18 h	

### Entreprises : plages horaires interdites

Tous les jours de la semaine	Samedi	Dimanche et jours fériés
De 20 h à 7 h	Avant 10 h	Toute la journée
	De 12 h à 15 h	
	Après 18 h	

Devant les bruits de comportement provenant par exemple d'aboiements ou de musique, réglementés par le Code de la Santé Publique, on ne peut que rappeler le devoir de précaution de chacun dans ce domaine pour ne pas gêner son voisinage.

Concernant les bruits d'activités (appareils de travaux, d'entretien de jardin...) et de chantier, il est apparu nécessaire de compléter, par arrêté municipal, l'arrêté préfectoral datant de 2008, en limitant plus particulièrement le week end les bruits liés à ces activités.

Ainsi le samedi, les plages horaires d'utilisation d'appareils bruyants sont de 10h à 12h et de 15h à 18h. Il en sera de même pour les chantiers de construction à venir ou en cours. Les dimanches et jours fériés restent limités aux plages horaires de 10h à 12h et bien sûr interdit à tous les chantiers de construction en cours ou à venir.

Nous apprécions toutes et tous la tranquillité et le charme de notre village, faisons en sorte de le préserver.